

Formation de Sauveteur Secouriste du Travail

Public

Personnel OGEC

Prérequis

Cette formation ne nécessite pas de pré-requis

Modalités et délais d'accès

Demande du bénéficiaire effectuée par téléphone ou mail

Entretien et validation du projet de formation

Signature de la convention de formation

Le délai d'accès est fixé à 30 jours minimum.

Objectifs professionnels

Être capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail et de mettre en application ses compétences en matière de prévention au profit de la santé et de la sécurité au travail, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées.

L'exercice de l'activité de SST nécessite la mise en œuvre de deux domaines de compétences, eux-mêmes déclinés en compétences professionnelles nécessaires à leur acquisition

Domaine de compétences 1 : Intervenir face à une situation d'accident du travail

1 - Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise

- 1.1. Identifier le cadre juridique du rôle du SST
- 1.2. Délimiter son champ d'intervention en matière de secours

2 - Protéger de façon adaptée

- 2.1. Mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations
- 2.2. Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées
- 2.3. Supprimer ou isoler le danger persistant, ou soustraire la victime au danger persistant sans s'exposer soi-même

3 - Examiner la victime

- 3.1. Rechercher, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est immédiatement menacée

AREP LYCEE SAINT-PAUL

38 route de la Bassée - BP 17- 62301 LENS Cedex

Tél : 03 21 13 56 10 - Fax : 03 21 13 56 19 - E-mail : formationcontinue@lyceestpaul-lens.fr -

Numéro de déclaration d'activité : 32 62 02992 62

3.2. Reconnaître les autres signes affectant la victime

3.3. Prioriser les actions à réaliser en fonction des signes décelés et du résultat à atteindre

4 - Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime

4.1. Définir les différents éléments du message d'alerte

4.2. Identifier qui alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise 4.3. Faire alerter par la personne la plus apte ou alerter soi-même

5- Secourir la victime de manière appropriée

5.1. Choisir à l'issue de l'examen l'action ou les actions à effectuer

5.2. Réaliser l'action ou les actions choisie(s) en respectant la conduite à tenir indiquée dans le guide des données techniques

5.3. Surveiller, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés, l'amélioration ou l'aggravation de son état et adapter sa conduite si besoin

Domaine de compétences 2 : Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

6 - Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise

6.1. S'approprier les enjeux de la prévention pour en situer l'importance dans son entreprise 6.2. Se positionner comme un des acteurs de la prévention dans son entreprise

7 - Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail

7.1. Repérer des dangers et informer les personnes qui pourraient y être exposées

7.2. Déterminer des risques et leurs dommages potentiels

8 - Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention

8.1. Supprimer ou à défaut réduire les risques sur lesquels il est possible d'agir directement

8.2. Transmettre aux personnes en charge de la prévention les éléments liés à toute situation dangereuse repérée

8.3. Proposer, si possible, des pistes d'amélioration

Méthodes mobilisées

La pédagogie utilisée est basée sur les techniques suivantes :

-Apports de connaissances théoriques-

AREP LYCEE SAINT-PAUL

38 route de la Bassée - BP 17- 62301 LENS Cedex

Tél : 03 21 13 56 10 - Fax : 03 21 13 56 19 - E-mail : formationcontinue@lyceestpaul-lens.fr -

Numéro de déclaration d'activité : 32 62 02992 62

-Exercices pratiques

Nombre de participants

Minimum : 4 participants

Maximum : 10 participants

Dates de la formation

Lundi 21 et mardi 22 octobre 2024

Lundi 10 et 11 février 2025

Durée de la formation

14 heures

Tarifs de la formation

250 euros nets de taxes par stagiaire

Modalités d'évaluation

En vue de l'obtention du certificat de sauveteur secouriste du travail, **2 épreuves certificatives** sont organisées, **en fin de formation**, de façon à permettre une évaluation distincte de chaque compétence.

- Épreuve certificative n°1 : Mise en place d'une situation d'accident du travail simulée, suivie, le cas échéant, d'une analyse avec le formateur.
- Épreuve certificative n°2 : Avec comme support la mise en situation de travail simulée de l'épreuve 1, le candidat devra répondre, lors d'un échange avec le formateur (en groupe ou en individuel), à un questionnaire simple portant sur sa connaissance du cadre réglementaire de l'activité SST, et ses compétences en matière de prévention.

Validation

- Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait aux épreuves certificatives dans leur intégralité peuvent prétendre à l'obtention du certificat SST.
- Obtention du certificat SST par l'INRS dès lors que l'ensemble des 8 compétences sont acquises selon les critères de la grille de certification.
- Attestation de formation délivrée par l'AREP St Paul LENS

Suite de parcours

AREP LYCEE SAINT-PAUL

38 route de la Bassée - BP 17- 62301 LENS Cedex

Tél : 03 21 13 56 10 - Fax : 03 21 13 56 19 - E-mail : formationcontinue@lyceestpaul-lens.fr -

Numéro de déclaration d'activité : 32 62 02992 62

Recyclage tous les deux ans, par le suivi d'un stage de « Maintien et Actualisation des Compétences » d'une durée de 7h.

Lieu de la formation

Salle S1, 2 rue du pourquoi pas, 62300 LENS

Accessibilité aux personnes handicapées

Locaux conformes à la réglementation E.R.P, accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Adaptation pédagogique possible pour les personnes en situation de handicap, tutorée par le référent handicap de la structure.

Cette formation est accessible à toutes personnes pouvant mettre en œuvre l'ensemble des compétences attendues de la part d'un SST. Un entretien permettra de confirmer l'entrée en formation et les adaptations nécessaires.

Contact(s)

Florence CASSEL-DEFONTAINE – Responsable AREP St Paul LENS

Programme

...1ère ½ journée :

- ✓ Présentation des stagiaires et intervenant
- ✓ Présentation de la formation (organisation, objectifs)
- ✓ Rôle, missions du SST
- ✓ Cadre juridique
- ✓ Notions de bases en prévention des risques professionnels
- ✓ Rôle du SST face à une situation d'accident (Protéger, Examiner, Faire Alerter/Alerter et Secourir)
- ✓ Action : Protéger

2ème ½ journée :

- ✓ Actions : Examiner, Faire alerter ou Alerter – Secourir

3ème ½ journée :

- ✓ Evaluation formative à l'oral.
- ✓ Action : Secourir (suite)

4ème ½ journée :

AREP LYCEE SAINT-PAUL

38 route de la Bassée - BP 17- 62301 LENS Cedex

Tél : 03 21 13 56 10 - Fax : 03 21 13 56 19 - E-mail : formationcontinue@lyceestpaul-lens.fr -

Numéro de déclaration d'activité : 32 62 02992 62

- ✓ Action : Secourir (suite)
- ✓ Démarche de prévention
- ✓ Evaluations certificatives
- ✓ Bilan et fin de formation

Résultats des trois dernières sessions de formation :

Formations exécutées les 30-31 août 2021 et 29-30 août 2022 et 27-28 août 2024



AREP LYCEE SAINT-PAUL

38 route de la Bassée - BP 17- 62301 LENS Cedex

Tél : 03 21 13 56 10 - Fax : 03 21 13 56 19 - E-mail : formationcontinue@lyceestpaul-lens.fr -

Numéro de déclaration d'activité : 32 62 02992 62